



**REFERENTIEL D’EVALUATION
DU NOUVEAU PROGRAMME
NATIONAL DE
RENOUVELLEMENT URBAIN**

Document de travail produit par le groupe de travail ONPV qui s’est réuni entre 2016 et 2018

Référentiel d'évaluation du NPNRU

L'observatoire national de la politique de la ville (ONPV) a mis en place en 2016 **un groupe de travail sur l'évaluation du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU)**, dans l'optique d'évaluer un des principaux programmes de la politique de la ville, qui comporte des enjeux importants et un fonctionnement particulier nécessitant une méthode d'évaluation singulière et dédiée.

Ce groupe avait plusieurs **objectifs** :

- statuer sur le cadrage général de l'évaluation du NPNRU ;
- s'accorder sur les priorités thématiques et les méthodes pertinentes ;
- fixer un calendrier (2016-2018) ;
- proposer des thématiques d'études.

Les premières réunions du groupe ont permis de cadrer les enjeux de l'évaluation du NPNRU et de définir une méthode de travail. Il a été décidé la production d'un **référentiel d'évaluation** du NPNRU, qui comprend la définition :

- des objectifs de la politique publique évaluée ;
- des questions évaluatives ;
- des thématiques prioritaires à investiguer ;
- des méthodes les plus pertinentes pour y parvenir.

La première phase de ce référentiel a été discutée lors de la dernière réunion du groupe de travail en 2018. Ainsi, ce dernier a déterminé dans un premier temps les grandes questions prioritaires pour l'évaluation du NPNRU. Par ailleurs, un travail de réflexion a également conclu quant à l'opportunité de **décliner la démarche évaluative en thématiques**. Pour rappel, ces dernières ont été discutées par le groupe de travail et sont les suivantes :

- la mixité de la composition sociale ;
- l'amélioration du fonctionnement des quartiers et des conditions de vie des habitants ;
- l'intégration durable des quartiers dans la dynamique de leur agglomération ;
- la mise en œuvre du NPNRU.

Le groupe de travail avait pour objectif de mener ensuite d'autres étapes de ce travail pour mettre en valeur, pour chacune des thématiques les différentes **hypothèses**, **questions évaluatives** ainsi que les **indicateurs** pouvant être mobilisés dans cette démarche d'évaluation. Chacune de ces thématiques visait à être déclinée en plusieurs questionnements pour déterminer les indicateurs à mettre en place afin d'assurer le suivi du NPNRU, et à terme, son évaluation.

Afin de guider les discussions, un premier travail a été mené par la mission évaluation de la Sous-direction de l'observation et de l'analyse statistique (Direction des Stratégies Territoriales). A cet effet, chacune des thématiques prioritaires a fait l'objet d'un travail synthétique, **sous forme de fiche**. Il s'agit avant tout d'un travail exploratoire constituant une base, méritant d'être débattu et amendé dans le cadre du groupe de travail.

A noter que les priorités identifiées sont présentées et développées sans avoir une approche hiérarchique. De même pour les sous-thématiques : l'ordre de développement de ces dernières n'est pas lié à une quelconque hiérarchisation.

Composition du groupe de travail 2016-2018 :

- Nadir Adrar (conseil citoyen de Sarcelles),
- Vincent Baholet (Face),
- Jean-Luc Bossavit (Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise),
- Mustapha Boudjemai (Profession Banlieue),
- Caroline Bollini / Christophe Bourgois / Anne-Sophie Hainsselin (Anru),
- Arnaud Longet / Christine Orefici (DHUP),
- Anaïs Bréaud / Isabelle Kamil / Damien Kacza (CGET),
- Philippe De Visscher / Jean-Pierre Roger (IRDSU),
- Jean-Baptiste Dolci / Vanina Mercury / Delphine Sangodeyi (Action Logement) ,
- Renaud Epstein (Institut d'études politiques, Saint-Germain-en-Laye – CO ONPV),
- Marion Gérard (Ancols),
- Yves Jung / Agnès Roch-Savel (ANDP),
- Catherine Majauret-Ndiaye (DGOM),
- Nathalie Montot (Réseau Fnau),
- Beatrix Mora (Union habitat),
- Pierre Quercy (Habitat réuni),
- Joyce Sultan-Parraud (SOeS),
- Agnès Vacheret (ANDP).

Secrétariat ONPV : Stéphanie Mas, Marie Sala, Alexis Vanderstocken (CGET).

Sommaire

Phase 1 : Cadrage général.....	5
1. Objectifs et finalités du NPNRU.....	5
2. Questions évaluatives	12
3. Priorités du groupe de travail.....	14
i. La mixité de la composition sociale :.....	14
ii. L'amélioration du fonctionnement des quartiers et des conditions de vie des habitants :	14
iii. L'intégration durable des quartiers dans la dynamique de leur agglomération :.....	15
iv. La mise en œuvre du NPNRU :.....	15
4. L'exploitation statistique : quelles méthodes pertinentes ?.....	16
i. Constitution d'une base de données permettant le suivi et posant les bases de l'évaluation :	16
ii. Les études quantitatives :.....	16
iii. Les études qualitatives :.....	17
Phase 2 : Réflexions thématiques.....	19
Des thématiques en tension les unes avec les autres	20
La caractérisation des quartiers à travers la prise en compte des contextes locaux.....	21
1. Thématique 1 : la mixité de la composition sociale.....	21
i. Le relogement.....	22
ii. Les évolutions sociales.....	23
iii. Les actions sur l'habitat privé	24
iv. La diversification de l'habitat.....	25
v. La mixité sociale à l'école.....	26
2. Thématique 2 : l'amélioration du fonctionnement des quartiers et des conditions de vie des habitants	28
i. Le point de vue des habitants.....	28
ii. L'amélioration du cadre de vie.....	29
iii. Les mesures d'accompagnement.....	30
iv. L'impact des projets sur le changement d'image et l'attractivité	31
3. Thématique 3 : l'intégration durable des quartiers dans la dynamique de leur agglomération.	32
i. La mixité urbaine, développement économique.....	32
ii. Le désenclavement et l'amélioration de la desserte	33
iii. La qualité de l'habitat et son attractivité	34
4. Thématique 4 : La mise en œuvre du NPNRU.....	35
i. L'articulation avec les autres volets de la politique de la ville	36
ii. L'articulation avec les autres politiques publiques	36
iii. Portage intercommunal des projets.....	37
iv. La co-construction des projets avec les habitants.....	38

Phase 1 : Cadrage général

1. Objectifs et finalités du NPNRU

Afin de cadrer l'exercice d'évaluation du NPNRU, il est nécessaire de préciser les objectifs centraux de cette politique publique, tels que prévus par les textes fondateurs de la politique, à savoir la loi de 2014 et le règlement général de l'Anru.

La **loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014** indique que « dans le cadre fixé par les contrats de ville, le nouveau programme national de renouvellement urbain concourt à la réalisation des objectifs définis à l'article 1er de la loi (...) par des interventions en faveur de la requalification des quartiers prioritaires de la politique de la ville (...) ». Les principaux objectifs assignés à la politique de la ville sont « **l'égalité entre les territoires, la réduction des écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et l'amélioration des conditions de vie de leurs habitants** ».

Ces objectifs sont déclinés selon 10 thématiques :

1. Lutter contre les inégalités de tous ordres, les concentrations de pauvreté et les fractures économiques, sociales, numériques et territoriales ;
2. Garantir aux habitants des quartiers défavorisés l'égalité réelle d'accès aux droits, à l'éducation, à la culture, aux services et aux équipements publics ;
3. Agir pour le développement économique, la création d'entreprises et l'accès à l'emploi par les politiques de formation et d'insertion professionnelles ;
4. Agir pour l'amélioration de l'habitat ;
5. Développer la prévention, promouvoir l'éducation à la santé et favoriser l'accès aux soins ;
6. Garantir la tranquillité des habitants par les politiques de sécurité et de prévention de la délinquance ;
7. Favoriser la pleine intégration des quartiers dans leur unité urbaine, en accentuant notamment leur accessibilité en transports en commun, leur mixité fonctionnelle et urbaine et la mixité de leur composition sociale ; elle veille à ce titre à la revitalisation et la diversification de l'offre commerciale dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville ;
8. Promouvoir le développement équilibré des territoires, la ville durable, le droit à un environnement sain et de qualité et la lutte contre la précarité énergétique ;
9. Reconnaître et à valoriser l'histoire, le patrimoine et la mémoire des quartiers ;
10. Concourir à l'égalité entre les femmes et les hommes, à la politique d'intégration et à la lutte contre les discriminations dont sont victimes les habitants des quartiers défavorisés, notamment celles liées au lieu de résidence et à l'origine réelle ou supposée. »

La loi précise également que « ce programme contribue à l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments et à la transition écologique des quartiers concernés ».

La loi confie ainsi à l'Anru la mission de contribuer à la réalisation du NPNRU et définit les objectifs auxquels le NPNRU doit contribuer. Plusieurs clarifications nécessitent cependant d'être apportées à la lecture de la loi :

- Parmi la liste des objectifs assignés à la politique de la ville, quelles sont les attendus propres du NPNRU ?
- Le programme a-t-il des objectifs spécifiques par rapport aux contrats de ville ?
- Quel est le niveau de contribution attendu du NPNRU à l'atteinte des objectifs de la politique de la ville ?

Le **comité interministériel pour l'égalité et la citoyenneté** du 6 mars 2015 a mis l'accent sur plusieurs mesures visant à mobiliser le levier stratégique et financier que représente le NPNRU pour impulser et amplifier la transformation des quartiers prioritaires de la politique de la ville :

- Mieux répartir le parc social sur les territoires en reconstruisant hors des quartiers l'offre démolie dans le cadre du NPNRU :
 - favoriser une reconstitution hors des quartiers prioritaires et à proximité des transports en commun et des services ;
 - privilégier une reconstitution à bas loyer (en PLAI) ;
 - favoriser le logement intermédiaire et l'accession à la propriété dans les quartiers.
- Mieux articuler renouvellement urbain et développement économique :
 - conditionner et moduler les aides de l'Anru en fonction de l'ambition des projets (transformation du quartier grâce à un impact global, urbain, économique, social et environnemental et logique d'excellence) ;
 - généraliser les clauses d'insertion dans les marchés publics passés par les collectivités, porteurs des projets de renouvellement urbain.

Au regard de ces missions confiées par la loi et le comité interministériel, le **règlement général de l'Anru (RGA) relatif au NPNRU**, publié le 14 août 2015 au journal officiel, précise les ambitions et les objectifs propres au programme, définis par l'ensemble des partenaires de l'Anru réunis au sein de son conseil d'administration.

L'ambition du NPNRU

Le préambule indique ainsi : « Le nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) traduit une ambition politique : la transformation profonde des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) concentrant les difficultés sociales et présentant les dysfonctionnements urbains les plus importants, en matière d'enclavement, de dégradation du bâti et des espaces publics, de trames urbaines et foncières inadaptées, de déficit d'offre commerciale et de services, de difficultés d'accès aux activités économiques. Il vise à concentrer les moyens et ressources de l'Agence pour soutenir les investissements et les dépenses d'ingénierie directement liées permettant d'aboutir à une mutation des quartiers, et favoriser la mixité sociale et fonctionnelle en développant la diversité de l'habitat (statuts, typologie des bâtiments et des logements) et des fonctions (équipements, commerces, activités économiques) ».

Le préambule précise également que le NPNRU doit contribuer à l'accès et au maintien en emploi par « une politique d'insertion par l'activité économique, le développement économique dans, ou à proximité, du quartier et le désenclavement propice à de meilleures connexions avec les zones d'emploi de l'agglomération ». Enfin, le préambule précise que le NPNRU doit « permettre le maintien et le retour des salariés dans les quartiers rénovés, grâce à une attractivité restaurée et à la diversification des formes d'habitat et l'élargissement de la gamme des produits ».

Les objectifs du NPNRU

Les critères de recevabilité des projets, décrits dans le titre I du règlement général de l'Anru relatif au NPNRU, permettent d'identifier quels objectifs chacun des projets de renouvellement urbain doit chercher à atteindre localement, au regard du contexte dans lequel il s'inscrit. Ces objectifs constituent une déclinaison, à l'échelle locale, des objectifs assignés au NPNRU en tant que programme national.

Le règlement général de l'Anru liste des objectifs qui relèvent des attendus de chaque projet urbain, dits « incontournables » :

- augmenter la diversité de l'habitat ;
- adapter la densité du quartier à son environnement et aux fonctions urbaines visées ;
- favoriser la mixité fonctionnelle et consolider le potentiel de développement économique ;
- renforcer l'ouverture du quartier et la mobilité des habitants ;
- viser l'efficacité énergétique et contribuer à la transition écologique des quartiers ;
- réaliser des aménagements urbains et des programmes immobiliers de qualité prenant en compte les usages, les enjeux de gestion et de sûreté et anticipant les évolutions et mutations futures.

Une autre catégorie d'objectifs du NPNRU relève du volet d'accompagnement des projets :

- objectifs de la stratégie de relogement en articulation avec les objectifs de mixité sociale et d'équilibre entre les territoires inscrits dans la convention intercommunale du logement prévue par la loi ALUR, la stratégie de relogement des ménages devant permettre d'offrir des parcours résidentiels positifs, de réinscrire les ménages en difficulté dans une dynamique d'insertion et de contribuer à la mixité sociale ;
- objectifs d'amélioration du fonctionnement du quartier et des conditions de vie des habitants (gestion du quartier, insertion professionnelle, valorisation de la mémoire des quartiers).

Alors que les objectifs du NPNRU sont multiples, le groupe de travail de l'ONPV a décidé, sur cette base, de produire un arbre des objectifs du NPNRU. Il en ressort 3 finalités majeures pour cette politique publique, dont sont comptables l'ensemble des parties prenantes (Etat, Anru, Action Logement, USH, CDC, ministères de la ville et du logement au niveau national ; collectivités, organismes de logement social, services déconcentrés de l'Etat... au niveau local). Ces trois finalités propres au NPNRU participent aux objectifs globaux assignés à la politique de la ville dans son ensemble :

- intégrer durablement les quartiers dans la dynamique de leur agglomération, en vue de favoriser l'égalité entre les territoires ;
- réduire les concentrations de pauvreté, accroître la mixité de la composition sociale, en vue de réduire les écarts de développement ;
- améliorer le fonctionnement du quartier et les conditions de vie des habitants.

Enfin, en parallèle des objectifs finaux visant la politique publique, le NPNRU s'articule également autour d'objectifs de mise en œuvre assignés au programme, en tant que « cadre organisationnel » :

- une gouvernance efficace et multipartenariale ;
- une co-construction avec les habitants ;
- l'articulation avec la politique de la ville ;
- l'articulation avec les autres politiques publiques ;
- l'adaptation du programme aux contextes locaux différenciés ;
- la faisabilité financière et opérationnelle.

Objectifs de la politique publique

Réalisations des projets (opérations inscrites dans les conventions de renouvellement urbain)	Objectifs opérationnels (à court terme)	Objectifs stratégiques (à moyen terme)	Finalités du NPNRU (contribuant aux objectifs de la politique de la ville)
Aménagements (dont les restructurations foncières) Immobilier à vocation économique Equipements publics de proximité Résidentialisation de logements Ensemble des actions sur l'habitat Autres investissements concourant au RU	Amélioration de la trame viaire Rationalisation du foncier Amélioration de la desserte Développement d'activités économiques et commerciales Diversification de l'habitat et des fonctions	Quartiers désenclavés, ouverts, facilement accessibles depuis les zones d'emploi Quartiers efficaces énergétiquement et contribuant à la transition écologique Formes urbaines et densités adaptées aux contextes Fonctions et habitat diversifiés Mutations futures anticipées Potentiels économiques, sociaux, urbains, environnementaux consolidés Quartiers équilibrés en termes de logements et d'emplois	Intégrer durablement les quartiers dans la dynamique de leur agglomération <i>Favoriser l'égalité entre les territoires</i>
Démolition de logements sociaux Reconstitution de l'offre de logements sociaux Stratégie de relogement (dont production d'une offre de relogement temporaire) Requalification de logements sociaux Recyclage de copropriétés dégradées Actions de portage massif en copropriétés dégradées Recyclage de l'habitat ancien dégradé Construction de logements privés Equipements publics de proximité	Diversification du statut et des formes de l'habitat Reconstitution de l'offre sociale à bas loyer en dehors des quartiers Réponse aux souhaits de mobilité résidentielle des ménages relogés Modification de la sectorisation scolaire et de la zone de chalandise des équipements et services	Habitat diversifié Changement d'image, attractivité, notamment pour les salariés Mixité des écoles et des équipements en progression Rééquilibrage de l'offre sociale à l'échelle des agglomérations Mobilités résidentielles accrues	Réduire les concentrations de pauvreté, accroître la mixité de la composition sociale <i>Réduire les écarts de développement</i>
Aménagements Ensemble des actions sur l'habitat Equipements publics de proximité Immobilier à vocation économique Autres investissements concourant au RU Actions concourant à l'accompagnement du changement (insertion, mémoire, GUP...) Stratégie de relogement	Amélioration de la desserte Amélioration de l'habitat Amélioration des espaces publics, privés et de leur articulation Amélioration des équipements et des commerces Amélioration de la gestion et de la tranquillité Adhésion des habitants aux projets Respect des objectifs en termes d'insertion professionnelle (charte d'insertion)	Cadre de vie de qualité et sain Quartiers proposant un ensemble d'aménités urbaines répondant aux besoins des habitants Habitat de qualité, adapté aux besoins locaux Quartiers sûrs, bien entretenus et animés Mobilités quotidiennes facilitées Charges contraintes des habitants (logement, transport...) maîtrisées Opportunités professionnelles accrues pour les habitants des quartiers	Améliorer le fonctionnement du quartier et les conditions de vie des habitants <i>Améliorer les conditions de vie des habitants</i>

En articulation avec les autres volets de la politique de la ville et les autres politiques publiques

Objectifs de mise en œuvre du programme

Réalisation des projets	Objectifs opérationnels	Objectifs stratégiques
<ul style="list-style-type: none"> Portage politique et technique des projets Co-financements Mise en place de structures et outils de suivi et d'évaluation 	<ul style="list-style-type: none"> Respect des calendriers Mobilisation partenariale Effet de levier des crédits de l'Anru Portage intercommunal des PRU Suivi/évaluation des projets 	Gouvernance efficace et multipartenariale
<ul style="list-style-type: none"> Maisons de projet Conseils citoyens Autres formes de participation/de mobilisation des habitants 	<ul style="list-style-type: none"> Information des habitants Prise en compte de leur parole Prise en compte de leurs besoins et des usages 	Co-construction avec les habitants
<ul style="list-style-type: none"> Gestion urbaine de proximité Insertion Accompagnement du relogement Stratégie de l'offre de logements Stratégie d'attributions Actions en matière de prévention, sécurité, tranquillité Développement économique Actions sur les écoles Actions sur les équipements Actions sur la desserte ... 	<ul style="list-style-type: none"> Intégration du renouvellement urbain dans les contrats de ville Cohérence et complémentarité des approches 	Articulation avec la politique de la ville
	<ul style="list-style-type: none"> Accompagnement du renouvellement urbain par la mobilisation des politiques de droit commun Articulation entre le projet de renouvellement urbain et les politiques de développement urbain durable d'agglomération 	Articulation avec les autres politiques publiques*
<ul style="list-style-type: none"> Diagnostics locaux partagés Adaptation des orientations et actions des projets aux contextes locaux Modulation des aides financières de l'Anru 	<ul style="list-style-type: none"> Ciblage des investissements Contextualisation des projets Diversité des cibles/objectifs Adaptation aux évolutions Réponse aux besoins et usages des habitants 	Adaptation du programme aux contextes différenciés
<ul style="list-style-type: none"> Analyses de soutenabilité financière des projets pour les collectivités locales maîtres d'ouvrage (communes / EPCI) Anticipation des frais de fonctionnement pour les équipements publics notamment Analyse en coût global des investissements du projet 	<ul style="list-style-type: none"> Soutenabilité financière du programme et des projets Maîtrise de l'impact en fonctionnement pour les usagers notamment Efficiences des services publics, équipements, transports collectifs, commerces 	Faisabilité opérationnelle et financière

* Listées ci-dessous.

*** Politiques publiques liées au renouvellement urbain :**

Les projets de renouvellement urbain s'insèrent dans les contrats de ville. 230 contrats de ville sur 435 sont concernés par un projet de renouvellement urbain (dont 118 par un projet concernant un quartier d'intérêt national). L'enjeu d'articulation entre les projets de renouvellement urbain et les autres composantes de ces contrats de ville est important.

La nouvelle ambition du NPNRU est l'inscription du projet urbain dans une stratégie plus large portée par le contrat de ville au niveau intercommunal. Cela suppose de porter un regard non seulement sur le périmètre du quartier ou sur les seuls dispositifs de la politique de la ville mais sur l'ensemble de la stratégie portée au niveau intercommunal. En fonction des objectifs du NPNRU, les politiques publiques à articuler sont les suivantes :

1. Intégrer durablement les quartiers dans la dynamique de leur agglomération :
 - Politiques d'urbanisme et d'aménagement
 - Politiques de transport
 - Politiques de développement économique
 - Politiques environnementales

2. Réduire les concentrations de pauvreté, accroître la mixité de la composition sociale :
 - Politiques de l'habitat
 - Politiques d'urbanisme et d'aménagement
 - Politiques d'attribution, de peuplement
 - Pratiques des organismes de logement social, des réservataires
 - Politiques scolaires
 - Politiques d'équipement
 - Politiques de sécurité

3. Offrir un environnement de qualité aux habitants des quartiers :
 - Politiques d'équipement
 - Politiques scolaires
 - Politiques de développement économique
 - Politiques de l'emploi
 - Politiques sociales
 - Politiques de gestion urbaine
 - Politiques de prévention/sécurité/tranquillité
 - Politiques d'environnement et de santé
 - ...

2. Questions évaluatives

Le groupe de travail de l'ONPV a mis en avant un certain nombre de grandes questions prioritaires pour l'évaluation du NPNRU, qui expriment le double objectif du NPNRU à la fois tourné vers les habitants des quartiers et vers l'extérieur :

- En quoi le NPNRU améliore-t-il la qualité de vie urbaine, la satisfaction des habitants et l'attractivité des quartiers traités ?
- Le NPNRU parvient-il à transformer le cadre de vie des quartiers ? Quel changement d'image produit-il ? Le fonctionnement social évolue-t-il ?
- Dans quelle mesure le NPNRU œuvre-t-il à une meilleure mixité sociale ?
- Quels impacts du NPNRU pour les quartiers (logique *place*) et pour les habitants (logique *people*) ?

Ces questionnements peuvent être classés selon les différents registres évaluatifs :

- **Efficacité :**

- les actions mises en place au titre du NPNRU ont-elles mené à une requalification de l'ensemble des quartiers concernés ?
- la requalification des quartiers permet-elle de les intégrer durablement dans la dynamique de leur agglomération ?
- la requalification des quartiers permet-elle de réduire les concentrations de pauvreté et d'accroître la mixité de leur composition sociale ?
- la requalification des quartiers permet-elle d'améliorer le fonctionnement du quartier et les conditions de vie des habitants ?

- **Effectivité :**

- comment le NPNRU se déploie-t-il sur le territoire national ?
- les actions réalisées correspondent-elles aux actions programmées initialement ?
- la contextualisation des projets s'est-elle traduite par une adaptation du programme aux spécificités locales ?
- la co-construction avec les habitants a-t-elle été réellement mise en place ? avec quels effets ?

- **Impact :**

- quels sont les effets propres des interventions menées au titre du NPNRU ? Pour les habitants, pour les quartiers visés et à l'échelle de leurs agglomérations ?
- quels sont les leviers et les freins, voire les effets de seuil, que l'on peut identifier ?

- **Efficience :**

- le modèle opératoire et économique du NPNRU est-il efficient ?
- quelles sont les vertus et les limites du modèle de gouvernance mis en place par le NPNRU ?
- les moyens alloués au NPNRU permettent-ils de répondre aux besoins exprimés, dans le cadre de l'objectif de faisabilité et de soutenabilité financière ?

- **Utilité :**
 - les actions mises en place au titre du NPNRU ont-elles contribué à l'atteinte des objectifs fixés à la politique de la ville dans l'article 1^{er} de la loi du 21 février 2014 ?
 - quelle part les projets de renouvellement urbain prennent-ils parmi l'ensemble de la politique de la ville dans l'atteinte de ces objectifs ?
- **Pertinence :**
 - en quoi l'action du PNRU vers une intégration durable des quartiers dans la dynamique de leur agglomération permet-elle de favoriser l'égalité entre les territoires ?
 - en quoi l'action du PNRU en faveur de la réduction des concentrations de pauvreté et de l'accroissement de la mixité de la composition sociale permet-elle de réduire les écarts de développement entre les quartiers et le reste de leur agglomération ?
 - en quoi l'action du PNRU pour une amélioration du fonctionnement du quartier participe-t-elle à l'amélioration des conditions de vie des habitants des quartiers ?
- **Cohérence interne :**
 - les déclinaisons locales du programme national sont-elles conformes aux objectifs nationaux ?
 - comment l'objectif de contextualisation des projets a-t-il été mis en œuvre ?
- **Cohérence externe :**
 - comment le NPNRU s'articule-t-il avec la politique de la ville dans son ensemble ?
 - comment le NPNRU s'articule-t-il avec les autres politiques publiques ?
- **Durabilité :**
 - les effets provoqués par les opérations de renouvellement urbain sont-ils durables à court, moyen et long terme ?
 - les actions mises en place au titre du NPNRU mettent-ils les quartiers sur la voie de la transition écologique ?

Au-delà de ces questions générales, qui cadrent l'exercice de l'évaluation, il convient de préciser les priorités du groupe de travail et de décliner le questionnement.

3. Priorités du groupe de travail

Le groupe de travail de l'ONPV a convenu de fixer plusieurs priorités thématiques pour l'évaluation du NPNRU :

i. La mixité de la composition sociale :

La mixité sociale apparaît comme la thématique prioritaire à analyser, afin d'évaluer les modalités de sa mise en œuvre dans les quartiers, les impacts des actions engagées dans le cadre du NPNRU et d'en déterminer les conditions de réussite. Plusieurs sous-questionnements sont plus particulièrement à analyser :

- la diversification de l'habitat : mesure de l'évolution de la part de logements sociaux, types de mixité (endogène et/ou exogène), effets dans les quartiers (mélange ou fragmentation) ;
- le relogement : suivi de la mise en œuvre des relogements, des conditions (localisation, restes à charge, adéquation aux besoins...) et du parcours ménages relogés ;
- le rééquilibrage de l'habitat social à l'échelle de l'agglomération et les effets report sur d'autres quartiers ;
- l'attractivité du logement social, les politiques de peuplement et l'impact des projets sur la vacance et la mobilité résidentielle ;
- l'action concernant l'habitat privé : traitement des copropriétés dégradées et lutte contre l'habitat indigne (dans les quartiers anciens, dans les outre-mer...) ;
- la mixité scolaire : en lien avec la diversification de l'habitat, avec les stratégies de relocalisation des équipements et l'amélioration de l'offre scolaire.

ii. L'amélioration du fonctionnement des quartiers et des conditions de vie des habitants :

Les effets des projets sur les habitants constituent une priorité à investiguer, à partir de plusieurs focales :

- le point de vue des habitants des quartiers et des autres habitants de la ville sur l'évolution des quartiers et les opérations menées ;
- l'amélioration du cadre de vie des quartiers ;
- les effets des mesures d'accompagnement au changement (insertion, relogement...) ;
- les évolutions sociales des habitants des quartiers, de leurs conditions et niveaux de vie.

iii.L'intégration durable des quartiers dans la dynamique de leur agglomération :

L'amélioration de l'insertion urbaine des quartiers dans leur environnement et ses impacts en termes d'attractivité est une thématique prioritaire, déclinée en différents questionnements :

- la mixité urbaine, le développement économique et le lien logement/emploi : la loi Ville de 2014 et le règlement général de l'Anru ont mis l'accent sur la nécessité de réinscrire les quartiers dans le marché économique ;
- le désenclavement et l'amélioration de la desserte par les transports en commun ;
- la qualité de l'habitat, sa diversité et son attractivité ;
- l'impact des projets sur l'image des quartiers et leur attractivité.

iv.La mise en œuvre du NPNRU :

Plusieurs objectifs liés à la mise en œuvre du programme intéressent les membres du groupe de travail :

- l'articulation avec les autres volets de la politique de la ville, enjeu du contrat de ville unique ;
- l'articulation avec les autres politiques publiques : en termes de développement économique, d'emploi, d'éducation, de tranquillité et de sécurité, de gestion urbaine, d'habitat et de peuplement, de transport... ;
- le portage intercommunal des projets, qui constitue la principale différence entre PNRU et NPNRU ;
- la co-construction avec les habitants : l'association des habitants à la conception des projets, leur association au pilotage et les effets sur les projets.

La suite des travaux du groupe de travail permettra de produire, pour chacune de ces thématiques, un cadrage évaluatif, à partir des hypothèses sur lesquelles est basé le NPNRU.

4. L'exploitation statistique : quelles méthodes pertinentes ?

L'évaluation des politiques publiques requiert une multiplicité de méthodes, qui s'adaptent aux questionnements posés. Le groupe de travail de l'ONPV cible trois champs à explorer :

i. Constitution d'une base de données permettant le suivi et posant les bases de l'évaluation :

Le présent travail a pour objectif de lancer, dans un cadre formalisé, les bases de la démarche évaluative du NPNRU. Dans les faits, cela se matérialise par la mise en place d'un tableau de bord d'indicateurs permettant dans un premier temps, le suivi in vivo du programme, et dans un second temps, l'évaluation de ce dernier.

Pour cela, il est alors nécessaire de compiler, dès le début du programme, les indicateurs à travers lesquels celui-ci va être évalué. Plus fondamentalement, il est question d'observer l'évolution des statistiques publiques dans les quartiers en rénovation urbaine, en comparaison des évolutions observées dans d'autres quartiers (les autres quartiers de la politique de la ville, des quartiers hors géographie prioritaire...).

Il s'agit de construire une base de données au niveau national, afin de disposer d'un état t0 de la situation des quartiers. Ce point dans le temps fera alors office de base d'analyse.

Par ailleurs, et pour aller plus loin dans l'analyse, il est nécessaire de réfléchir quant à l'opportunité (et la faisabilité) de remonter dans le temps, quelques années avant le t0. Il s'agit ici de reconstituer la trajectoire des quartiers concernés par le renouvellement urbain (« savoir d'où ils viennent afin de voir où ils vont »). **Tout l'enjeu est de voir - et ainsi mesurer - si une inflexion a lieu suite à la mise en place du projet de renouvellement urbain.**

ii. Les études quantitatives :

Pour aller au-delà de l'observation et de la simple analyse descriptive (détaillée), des mesures quantitatives de l'impact du NPNRU semblent nécessaires. A ce titre, l'utilisation de méthodes économétriques doit être envisagée. Il faut toutefois prendre en compte les différences territoriales (typologies) et la mesure des effets report sur d'autres quartiers.

Par ailleurs, l'approche quantitative peut également s'envisager à travers l'étude des mobilités résidentielles des habitants des quartiers, notamment via des suivis de cohortes (il s'agit donc d'avoir des données dans le temps, sur des échantillons particuliers). Enfin, il pourrait être envisagé des enquêtes auprès des habitants, pour recueillir leur avis sur l'évolution de leur quartier.

Il est nécessaire de prendre en compte un élément important dans le processus d'évaluation : le temps. En effet, si l'année 2014 constituerait le t0 des différentes analyses, il faut garder à l'esprit qu'un programme de cette dimension, touchant à des dimensions structurelles, peut avoir des effets sur le moyen/long terme. L'idée sous-jacente est la suivante : dans bien des situations, les impacts ne seront visibles qu'à un horizon de 5 à 10 années (soit à partir de la seconde moitié du programme, et jusqu'à 5 ou 10 années après la fin de ce dernier, en fonction de l'année d'achèvement des dernières réalisations).

Pour autant, cela ne remet pas en cause les analyses qualitatives car ces dernières nécessitent un suivi exhaustif en matière d'indicateurs (pour rappel, les indicateurs assurant ce suivi auraient dû être mis en place avant même le début du NPNRU).

Ainsi, les analyses quantitatives auraient plus de pertinence dans le cadre des travaux concernant le PNRU, car l'horizon temporel devrait permettre de percevoir des impacts. Par ailleurs, cela permettrait de tirer des conclusions pour la mise en œuvre d'analyse quantitative dans le cadre de l'évaluation du NPNRU.

iii. Les études qualitatives :

Afin de comprendre les changements observés et d'apporter des éléments d'explication, des approches plus qualitatives sont nécessaires. Ces dernières doivent s'appuyer sur des échantillons robustes (diversifiés ou fonction des thématiques) et répondre à des questions évaluatives précises. Le suivi longitudinal d'un échantillon représentatif de sites au niveau national, choisi en fonction d'une typologie, pourrait être envisagé.

Par ailleurs, les études qualitatives sont complémentaires aux analyses quantitatives. En effet, les liens de cause à effets ne sont jamais très clairs dans les modélisations économétriques. Ainsi, les approches qualitatives vont permettre de capter une partie de l'information qui n'est pas révélée dans le cadre de modèles quantitatifs. Cela reste utile afin de bien cerner la théorie de l'action.

Afin d'alimenter le suivi et l'évaluation du NPNRU, un certain nombre de bases de données sont disponibles, couvrant différents champs :

1. Données du programme (Anru) :

- Agora : programmation et engagements ;
- Enquête annuelle de livraisons ;
- Enquêtes relogement, insertion, sécurité ;
- Suivi des objectifs.

2. Données sur le logement :

- RPLS (logement social) – SoeS ;
- Filocom (logement + ménage) – DGFIP, SoeS (prochainement remplacé par Fideli) ;
- Fideli (logement + ménage + trajectoire sur 2 ans) – DGFIP, Insee ;
- Clameur (loyers) – association Clameur ;
- Bien et Perval (marché du logement IDF et reste France) – notaires ;
- DVF (demande de valeur foncière) – DGFIP, ministère du Logement ;
- Outil de suivi du relogement – USH ;
- Enquêtes OPS (occupation du parc social, réalisées par les organismes de logement social) – ministère du Logement ;
- Base de données sur les copropriétés (renseignée par les syndicats) – ministère du Logement.

3. Données sur les populations :

- Recensement de la population – Insee, SIG-Ville ;
- Filosofi (bases fiscales, Cnaf, Cnav, CCMSA) – Insee.

4. Typologies territoriales :

- Typologies des QPV selon les 3 piliers des contrats de ville – ONPV ;
- Typologies des tensions du marché du logement – ministère du Logement, Anah.

La suite des travaux du groupe de travail permettra de produire, pour chacune des thématiques jugées prioritaires, un cadrage évaluatif comprenant les données existantes à mobiliser et les compléments à obtenir par le biais d'enquêtes ou d'études.

Phase 2 : Réflexions thématiques

Cette seconde phase du référentiel d'évaluation du NPNRU a pour objectif de mettre en valeur, sous forme de fiche et pour chacune des thématiques **différentes hypothèses, questions évaluatives ainsi que les indicateurs** pouvant être mobilisés dans **cette démarche d'évaluation**.

Pour chacune des dimensions, des indicateurs seront sélectionnés afin de mettre en place **un suivi du NPNRU**. Cela permettra dans un premier temps d'observer la mise en œuvre du programme. Il s'agit de mettre en place **les bases d'un futur travail évaluatif**, qui s'articulera en partie autour de méthodes économétriques. Par conséquent, cela implique de bien cibler, aujourd'hui, les effets à mesurer. Ainsi, le suivi des indicateurs se révèle important car il va permettre de disposer, demain, des bases de données nécessaires pour évaluer le programme.

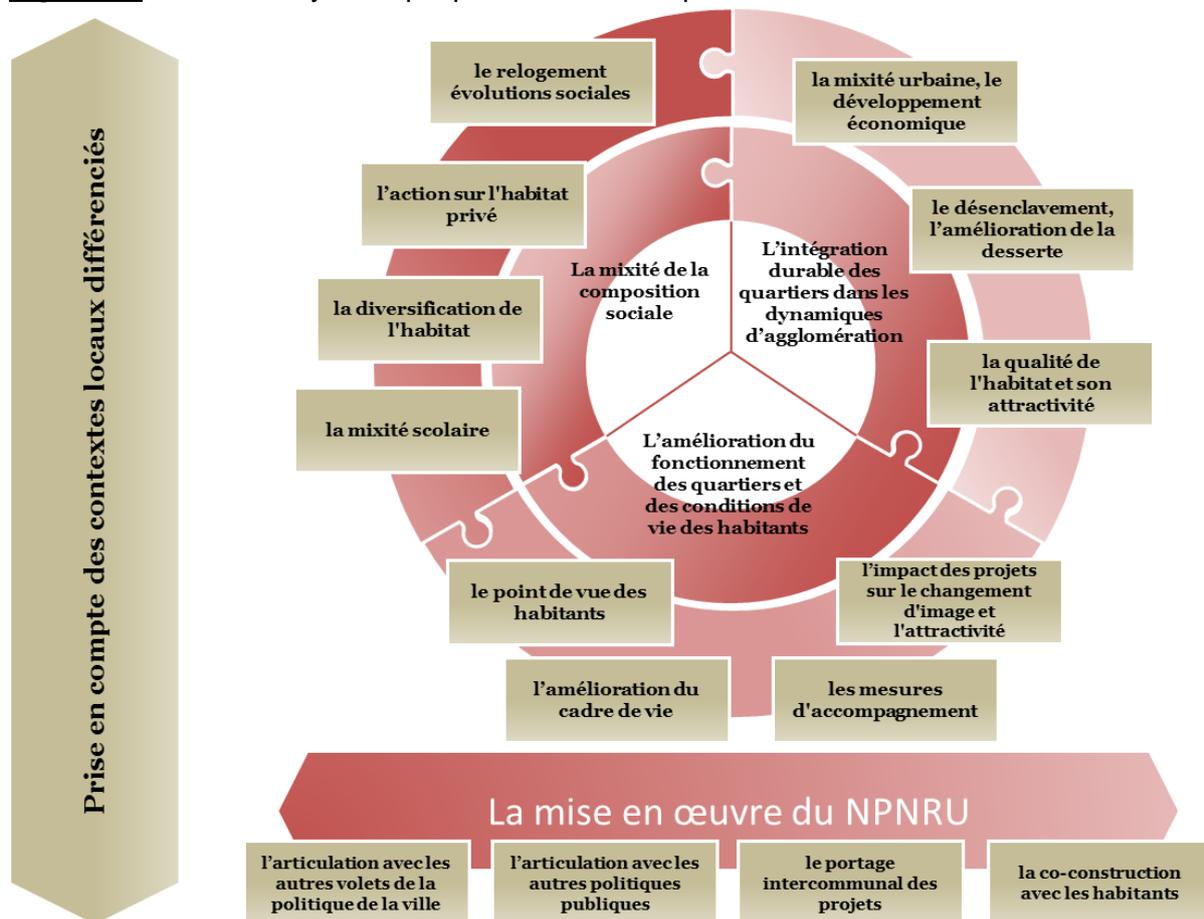
En plus de cette approche, il semble également nécessaire de mettre en place **un programme d'évaluations qualitatives**, sur la base d'enquêtes notamment. Toutefois, les réflexions autour de cette approche complémentaire pourront être abordées plus tard, notamment suite à un premier travail de hiérarchisation des thématiques à évaluer, mais également suite à des études évaluatives menées dans le cadre du PNRU.

Des thématiques en tension les unes avec les autres

L'objectif de la démarche de suivi et d'évaluation du NPNRU tient, dans un premier temps, à constituer une véritable base de données qui permettra de **constater les évolutions *in-vivo***, et apprécier **les impacts *ex-post*** du programme. Cette base de données s'articulera autour d'une architecture mettant en valeur quatre thématiques :

- la mixité de la composition sociale ;
- l'intégration durable des quartiers dans les dynamiques d'agglomération ;
- l'amélioration du fonctionnement des quartiers et des conditions de vie des habitants ;
- la mise en œuvre du NPNRU.

Figure 1 : Une vision systémique pour des thématiques en tension les unes avec les autres



Les thématiques considérées dans la démarche de suivi et d'évaluation peuvent être représentées de **manière systémique**. L'idée sous-jacente est que chacune de ces dimensions s'influencent et sont ainsi dépendantes les unes des autres.

Par ailleurs, chaque dimension se distingue par un nombre variable de sous-thématiques. Ces dernières vont être déclinées sous forme d'hypothèses, de questions évaluatives et d'indicateurs à mobiliser.

La caractérisation des quartiers à travers la prise en compte des contextes locaux

Le NPNRU, en amont de sa mise en œuvre¹, **prend en compte les singularités des quartiers et des contextes locaux** dans lesquels il s'inscrit. Cela vient légitimer la phase de diagnostic réalisée avant la rédaction des projets en eux-mêmes.

Une première base de ce travail de contextualisation serait de positionner les quartiers au regard de la typologie des quartiers². Cela pose ainsi la question de la typologie à mobiliser (cadre de vie, emploi, cohésion sociale). Cette réflexion doit se faire au regard des objectifs du NPNRU.

Au-delà d'une caractérisation globale du quartier que permet le travail typologique, il s'agit également d'aller dans un niveau de détail plus fin, avec **la mobilisation d'indicateurs supplémentaires**³.

Finalement, cette prise en compte des contextes différenciés permettrait de mettre en place un premier socle d'indicateurs utilisés dans le cadre du suivi et des comparaisons (notamment l'approche contrefactuelle).

1. Thématique 1 : la mixité de la composition sociale

La thématique de **la mixité sociale** apparaît comme centrale dans le cadre du NPNRU, celle-ci étant notamment impliquée par la diversification de l'habitat. Ainsi, cette dimension est essentielle à analyser, afin d'évaluer les modalités de **sa mise en œuvre** dans les quartiers, **les impacts des actions** engagées dans le cadre du NPNRU et d'en déterminer les conditions de réussite.

¹ Plus particulièrement dans sa phase de diagnostic et de préfiguration.

² Voir rapport ONPV 2016. Il serait nécessaire de compléter le travail de typologie (tout travail typologique ne montre qu'une information synthétisée). En effet, celui-ci a dû faire ressortir, au-delà des variables caractérisant les quartiers, des valeurs moyennes. Il pourrait être alors intéressant de positionner les quartiers par rapport à ces moyennes.

³ Par exemple, les indicateurs répertoriés dans l'atlas des QPV pourraient constituer une base compréhensible de tous, à laquelle il serait possible d'ajouter de l'information supplémentaire (valeurs immobilières, peuplement...).

Une première question se pose quant à la définition de la notion de mixité. S'il s'agit d'un objectif affiché pour le NPNRU, sa définition reste vague et aucun objectif chiffré n'est donné.

Ainsi, l'objectif dans un premier temps est donc d'appréhender la mixité, à travers plusieurs dimensions (structure familiale, PCS, revenus, origine ethnique..)⁴. De plus, l'échelle de la mesure de la mixité autour du cœur de quartier doit être prise en compte. Il s'agit ainsi d'analyser les effets du programme sur le cœur du quartier, mais aussi les évolutions de la mixité sociale dans une bande de 300 à 500 mètres, afin de voir si **la mise en œuvre de dispositifs de TVA réduite a des impacts.**

Au sein de cette thématique, plusieurs sous-questionnements sont analysés, notamment ceux ayant trait à :

- le relogement ;
- les évolutions sociales ;
- l'action sur l'habitat privé ;
- la diversification de l'habitat ;
- la mixité sociale à l'école.

i. Le relogement

Le NPNRU accorde une grande importance **aux conditions de logement** des habitants des quartiers. Cela passe essentiellement par des opérations de démolition/reconstruction mais également par **le relogement** de ces derniers. Cette stratégie de relogement poursuit **trois objectifs** principaux :

- offrir des parcours résidentiels positifs aux ménages, notamment en direction des logements neufs ou conventionnés depuis moins de cinq ans ;
- réinscrire les ménages en difficulté dans une dynamique d'insertion ;
- contribuer à la mixité sociale.

Hypothèses :

- Le relogement offre des parcours résidentiels positifs aux ménages (au sens de l'Anru), notamment en direction des logements neufs ou conventionnés ;
- Le relogement, à travers le NPNRU, doit réinscrire les ménages en difficulté dans une dynamique d'insertion ;
- Le relogement doit contribuer à la mixité sociale.

Questions évaluatives :

- Combien de relogements sont programmés? Quel est l'état de livraison des logements?
- Où les ménages sont-ils relogés, sur site ou hors site ?

⁴ Rappelons que la loi Lamy approche de mixité essentiellement de manière monétaire.

- Les conditions de logement des ménages relogés ont-elles été améliorées (notamment en matière de suivi) ? Le relogement a-t-il permis une meilleure adéquation entre le logement et les besoins du ménage, notamment en termes de superficie ?
- Les opérations de relogement ont-elles contribué à renforcer la mixité sociale à l'échelle du quartier concerné ?
- Les conditions d'une amélioration pérenne des conditions de vie des ménages relogés sont-elles assurées ?

Indicateurs / Données / Origine :

- Nombre de ménages relogés (sur site / hors site) (Anru⁵, Fideli) ;
- Nombre de mesures d'accompagnement et de suivi (Anru) ;
- Localisation du relogement / Trajectoire résidentielle (neuf, hors site, hors QPV) (Anru, Fideli) ;
- Typologie des nouveaux logements réhabilités / reconstruits (Anru, Fideli) ;
- Reste à charge (Rime).

ii. Les évolutions sociales

Les questions de **l'évolution sociale** - plus particulièrement du niveau de vie - et du renouvellement urbain sont indissociables de celle du développement économique et de la cohésion sociale. Il s'agit de développer une analyse autour de l'amélioration des conditions de vie des habitants des quartiers, **du niveau de vie**. Il s'agit de prendre en compte les revenus des ménages, avec la possibilité de ventiler les différentes sources de revenus (travail, revenus sociaux...), par unité de consommation (UC).

Le NPNRU a pour objectif d'augmenter la mixité sociale. Cela pourrait potentiellement se traduire par une augmentation du rapport inter-décile au sein d'un quartier (une population plus aisée s'installe), soit une augmentation des inégalités. Il est alors nécessaire d'avoir un point de repère tel que le revenu par UC en valeur absolu (et en moyenne aussi), afin de voir si celui-ci évolue à la hausse ou bien à la baisse (l'objectif étant de viser la hausse).

Hypothèses :

- Le NPNRU doit améliorer le niveau de vie des habitants des quartiers en renouvellement urbain.

Questions évaluatives :

- Quel est l'impact du NPNRU sur le niveau de vie des habitants des QPV ?
- Le niveau de pauvreté a-t-il évolué ?
- L'offre d'équipement s'est-elle améliorée ?

⁵ Notamment l'enquête relogement de l'Anru.

Indicateurs / Données / Origine :

- Indicateurs de revenu annuel
 - Médiane du revenu disponible (Insee / Filosofi) ;
 - Médiane du niveau de vie (Insee / Filosofi) ;
 - 1er quartile du niveau de vie (Insee / Filosofi) ;
 - 3e quartile du niveau de vie (Insee / Filosofi) ;
 - Médiane du niveau de vie des ménages pauvres (Insee / Filosofi) ;
 - Revenu moyen par UC (Insee / Filosofi) .
- Indicateurs de pauvreté
 - Taux de pauvreté à 60 % (Insee / Filosofi) ;
 - Rapport interdécile (Insee / Filosofi) ;
 - Intensité de la pauvreté (Insee / Filosofi).

iii. Les actions sur l'habitat privé

L'objectif du NPNRU étant de contribuer à la **requalification générale du quartier**, il doit prendre en compte, le cas échéant, les problématiques spécifiques de **l'habitat indigne** et plus généralement de **l'habitat ancien dégradé**. Ces opérations consistent en :

- des opérations de recyclage foncier ;
- des opérations de recyclage immobilier.

Hypothèses :

- Les actions menées dans le cadre du NPNRU visent à améliorer l'habitat existant notamment en luttant contre l'habitat indigne et la précarité ;
- Les actions sur l'habitat privé concernant les quartiers doivent permettre une requalification générale de ces derniers.

Questions évaluatives :

- Y a-t-il eu des actions sur les copropriétés dégradées (restructuration des copropriétés en grande difficulté, redressement des copropriétés fragiles, recyclage de l'habitat ancien très dégradé, lutte contre l'habitat indigne, amélioration du parc privé ancien...) ?
- Dans quelle mesure les situations de mal logement se sont améliorées, notamment dans les DOM ?
- Le renouvellement urbain a-t-il induit un effet sur les copropriétés, notamment en termes de prix ?

Indicateurs / Données / Origine :

- Evolution des indicateurs d'indignité de l'habitat et des copropriétés en difficulté (Anah) ;
- Nombre de copropriétés dégradées traitées (Anru) ;
- Nombre de démolitions de copropriétés dégradées (Anru) ;
- Nombre de restructurations lourdes de logements (Anru) ;

- Quartiers du NPNRU concernés par des problématiques d'habitat privé (données enquêtes Anru) :
 - o dont quartiers concernés par des copropriétés fragiles ou en difficulté ;
 - o dont quartiers concernés par de l'habitat ancien dégradé ;
 - o dont quartiers concernés par de l'habitat informel voire bidonville ;
 - o dont quartiers concernés par un cumul de problématiques dans le parc privé.
- Etude avec le Cerema sur les quartiers prioritaires et les dysfonctionnements concernant l'habitat privé (DHUP) ;
- Données du registre national des copropriétés (santé financière des copropriétés, plan d'investissement des copropriétés...).

iv. La diversification de l'habitat

Un des piliers du NPNRU tient à la **diversification de l'habitat dans les quartiers** concernés par des opérations de renouvellement urbain. Le programme a pour objectif de favoriser l'amélioration des parcours résidentiels des ménages habitant les quartiers. Cela passe notamment par le soutien à l'accession à la propriété, favorisant **l'habitat privé**.

Les effets de la diversification de l'habitat sur la mixité sociale doit également prendre en compte l'existence potentielle d'effets différenciés en fonction de l'éloignement des quartiers en renouvellement urbain. Il s'agit de pouvoir capter d'éventuels **effets de la TVA réduite autour des quartiers bénéficiant d'opérations de renouvellement urbain**.

Par ailleurs, la dimension **prix des logements / loyers pratiqués** doit être prise en considération, de même que le niveau de **vacances des logements**. En effet, augmenter le niveau des loyers peut faire partie d'une stratégie, afin d'effectuer une sélection des locataires.

Hypothèses :

- Le NPNRU tend vers une meilleure répartition entre logements sociaux et logements privés au sein des quartiers ;
- Le NPNRU permet une ventilation plus homogène des logements sociaux à l'échelle de la ville ou de l'agglomération ;
- Les quartiers faisant l'objet d'opérations de renouvellement urbain se distinguent par une mixité des statuts d'occupation plus élevée (que les quartiers non concernés).

Questions évaluatives :

- Comment a évolué la concentration du parc de logements locatifs sociaux à l'échelle du quartier ? A l'échelle de la ville / de l'agglomération ?
- Quelle est la proportion de logements en accession sociale, locatif libre, locatif intermédiaire, locatif social, sur le site d'intervention à l'issue du projet de rénovation urbaine ? Quelle est-elle au regard de la situation avant rénovation urbaine ?
- Quelle est la typologie des logements et des bâtiments avant et après rénovation urbaine ?

- La répartition des statuts d'occupation et des typologies de bâtiments s'est-elle rapprochée de la répartition moyenne de la commune ou de l'agglomération ?
- Cette diversification a-t-elle permis d'améliorer l'attractivité du quartier pour attirer de nouvelles populations ?

Indicateurs / Données / Origine :

- Evolution des proportions de logements répartis par statut (accession à la propriété, locatif libre, locatif intermédiaire, locatif social), sur le site d'intervention (Anru, Filocom / Fideli) ;
- Evolution de la typologie des bâtiments et des logements (privés et sociaux) (superficie, nombre de pièces) sur le site d'intervention (Anru, RPLS, fichiers fonciers, base permis de construire) ;
- Données sur l'évolution de la typologie des ménages au sein des quartiers (notamment le revenu, la structure familiale...) (Filocom / Fideli) ;
- Données sur le type de financement des logements sociaux (PLI, PLS, PLAI) (RPLS)
- Evolution des prix des loyers / des logements ;
- Evolution de la surface des logements.

v. La mixité sociale à l'école

La mixité sociale à l'école doit se faire en lien avec la diversification de l'habitat, mais également avec les stratégies de relocalisation des équipements (scolaires notamment) et l'amélioration de l'offre scolaire. Pour autant, il reste délicat d'avancer que la mixité sociale à l'école est la résultante des opérations de diversification, de relogement et autres action sur l'habitat privé.

Il s'agit ainsi d'apporter des éléments afin de voir dans quelle mesure **les quartiers bénéficiant d'un projet de renouvellement voient leur réussite scolaire évoluer**, notamment à travers une plus grande mixité sociale à l'école, mais également une plus grande cohérence avec le projet éducatif.

En amont, il sera important de **définir la notion de mixité sociale à l'école**, et notamment sa mesure, car celle-ci peut prendre des formes singulières en fonction des contextes locaux. Il sera toutefois difficile de trouver une définition « moyenne ». Cependant, il sera nécessaire de se donner des points de repère afin de constater les évolutions. Une **approche par classe pourrait être envisagée**⁶.

Pour finir, il semble important d'avoir, dans la mesure du possible **une analyse en continuum sur la jeunesse de l'enfant**, c'est-à-dire de la petite enfance (pré-scolaire et primaire) jusqu'au lycée en passant par le collège. Cela fait écho **aux stratégies d'évitement**. Il est

⁶ Partant de l'idée qu'un établissement peut révéler de la mixité, mais que les classes elles-mêmes peuvent être plus ou moins ségréguées, et inversement

possible d'avoir des données sur les très jeunes enfants, notamment à travers les établissements d'accueil, et ensuite au niveau collège / lycée⁷.

Hypothèses :

- La mise en application du NPNRU doit impliquer un renforcement de la mixité scolaire ;
- Il y a une mise en cohérence entre le NPNRU et l'évolution du projet éducatif. Cela se traduit par :
 - o une amélioration de l'offre scolaire au sein des quartiers ayant bénéficié du NPNRU (options, classes spéciales...) ;
 - o une meilleure attractivité des équipements scolaires dans les quartiers ayant fait l'objet du NPNRU.

Questions évaluatives :

- La mixité scolaire est-elle renforcée au sein des quartiers concernés ?
- Existe-t-il une offre scolaire alternative au sein du quartier (établissements privés), et donc un possible évitement scolaire ?
- Existe-t-il une cohérence entre le contrat de ville et le NPNRU sur le projet éducatif ? Le NPNRU a-t-il eu un effet d'entraînement sur le projet des établissements scolaires ?
- Quels sont les établissements scolaires qui ont bénéficié d'une intervention physique (réhabilitation, démolition-reconstruction, création) ?
- Les interventions physiques réalisées sur ces équipements scolaires ont-elles permis de renforcer leur attractivité ?

Indicateurs / Données / Origine :

- Evolution de l'origine des élèves du secondaire dans des établissements à moins de 300 mètres des quartiers prioritaires (CSP des parents) (Depp) ;
- Taux de réussite des établissements en zone QPV / en QRU (données sexuées ?) (Depp) ;
- Informations sur les options disponibles dans les établissements (Depp ?) ;
- Evolution de l'origine des jeunes enfants (moins de 3 ans) (Caf) ;
- Enquête auprès des ménages dont au moins un enfant est scolarisé dans un établissement du quartier (Anru) ;
- Nombre de réhabilitations / démolitions-reconstructions / créations d'établissements scolaires (Anru) ;
- Sur des échantillons tests, suivre l'évolution de la composition des classes au sein des établissements scolaires (enquêtes ?).

⁷ La problématique réside dans l'impossibilité d'avoir des informations au niveau primaire (voir avec la Depp les données disponibles ainsi que les informations récoltées par les mairies (à travers les inscriptions à la cantine)).

2. Thématique 2 : l'amélioration du fonctionnement des quartiers et des conditions de vie des habitants

En soutenant les créations d'équipements, la mobilité dans le parc résidentiel et l'installation de nouvelles activités dans le quartier, le NPNRU doit **impacter la vie des habitants** de ces quartiers. Les effets des projets sur ces derniers constituent une priorité clairement affichée du NPNRU. Cette thématique peut être appréhendée de plusieurs manières, et notamment à travers :

- le point de vue des habitants ;
- l'amélioration du cadre de vie ;
- les mesures d'accompagnement ;
- les évolutions sociales.

Cette thématique questionne **la transformation de l'urbanisme et l'effet que cela peut avoir sur la vie sociale des quartiers**. La transformation de l'urbanisme a-t-elle augmenté la vie sociale des quartiers, notamment à travers la prévention situationnelle ou bien les opérations de résidentialisation ? Il s'agit ainsi **d'appréhender le changement de fonction du quartier**, ainsi que le changement des pratiques spatiales, de consommation du quartier (équipement, enclavement...).

i. **Le point de vue des habitants**

Le point de vue des habitants des quartiers et des autres habitants de la ville sur l'évolution des quartiers et les opérations menées constitue une dimension importante de NPNRU. En effet, ces derniers constituent **l'unité autour de laquelle s'articule le renouvellement urbain**. Ils doivent être continuellement **associés au projet de renouvellement urbain**, non seulement à la phase de construction du projet, mais aussi lors de sa mise en œuvre et à son issue pour favoriser la meilleure pérennité des investissements réalisés, dans le cadre d'une gestion urbaine de proximité structurée.

Hypothèses :

- La rénovation urbaine doit redonner de la dignité aux habitants ;
- Le NPNRU doit garantir, du moins améliorer le niveau de satisfaction à l'égard de la vie des habitants dans leur commune ;
- Les habitants des quartiers concernés par la rénovation urbaine devraient être en mesure de relater de meilleures conditions de vie au sein de leurs quartiers ;
- La rénovation urbaine doit redonner confiance dans l'action publique, sa pertinence et son efficacité.

Questions évaluatives :

- Les habitants des quartiers ayant fait l'objet du NPNRU sont-ils satisfaits de l'évolution de leur quartier ?
- Sur quelles dimensions les habitants des quartiers ayant fait l'objet d'un programme de renouvellement urbain pensent-ils qu'il y a des progrès à faire ?
- Les habitants ont-ils une plus grande confiance en l'action publique ?

Indicateurs / Données / Origine :

- Niveau de satisfaction à l'égard de la vie dans le quartier – sur différentes dimensions (enquête satisfaction des habitants Anru) ;
- Niveau de croyance en l'avenir (enquête satisfaction des habitants Anru) ;
- Niveau de confiance dans l'action publique (enquête satisfaction des habitants Anru) ;
- Enquête auprès des conseils citoyens.

ii. L'amélioration du cadre de vie

Le NPNRU s'articule autour de l'amélioration des conditions et du cadre de vie des habitants des quartiers, notamment par **le relogement**, **la résidentialisation** des espaces, **la gestion urbaine de proximité** (Gup)⁸ ou **l'insertion**. Cela passe également par une amélioration en matière d'offre de commerces, de services à la population et d'équipements publics de proximité. Par ailleurs, les aspects liés à la sécurité ne doivent pas être négligés.

Hypothèses :

- La résidentialisation permet une meilleure expérience de vie au sein du quartier ayant fait l'objet du NPNRU ;
- La Gup assure le bon fonctionnement urbain et social du quartier et la pérennité des investissements générés par le projet de renouvellement urbain ;
- Un apaisement du climat social dans les quartiers bénéficiaires de la rénovation urbaine doit être constaté, passant notamment par une réduction de la petite délinquance de proximité et des incivilités ainsi qu'à une atténuation du sentiment d'insécurité.

Questions évaluatives :

- Quelles appréciations de la résidentialisation sur le fonctionnement des espaces du quartier ?
- Les actions de Gup permettent-elles la pérennité des investissements réalisés sur les quartiers rénovés ?
- Les actions de Gup ont-elles permis d'améliorer la qualité de vie et de renforcer la qualité de gestion du quartier par les collectivités territoriales et les bailleurs ?

⁸ A ce titre, la dimension prise en charge de l'espace public comme espace social est importante (maintien de l'investissement permettant l'amélioration du cadre de vie). Il est en effet question de ne pas laisser les espaces ayant fait l'objet de résidentialisation ou les nouveaux espaces sociaux se dégrader (ou bien être dégradés) trop rapidement.

- Y a-t-il eu une diminution de la délinquance, des actes d'incivilité dans les quartiers concernés par le renouvellement urbain ?

Indicateurs / Données / Origine :

- Nombre de résidentialisations (Anru) ;
- La résidentialisation de logements locatifs sociaux (Anru) ;
- La résidentialisation de copropriétés dégradées (Anru).
- Nombre de projets de Gup signées / Montant (Anru) ;
- Abattement TFPB ;
- Enquête cadre de vie/sécurité avec sur-échantillon sur les quartiers prioritaires (à partir de 2018) ;
- Indicateurs sur l'accessibilité des équipements.

iii. Les mesures d'accompagnement

Les mesures d'accompagnement s'articulent essentiellement autour des mesures d'insertion, et notamment **d'insertion par l'économique**. Dans ce cadre, le NPNRU comporte un objectif de clause d'insertion dont la finalité est d'améliorer les conditions de vie et d'emploi des habitants des quartiers rénovés, avec l'ambition de provoquer un effet de levier pour l'insertion professionnelle des habitants.

Hypothèses :

- Le NPNRU doit améliorer les conditions de vie et d'emploi des habitants des quartiers rénovés ;
- L'insertion par l'économique doit construire de réels parcours professionnalisant pour les demandeurs d'emploi au sein des QPV ;
- La politique de gestion territoriale des emplois et des compétences est co-construite à l'échelle de l'agglomération.

Questions évaluatives :

- A quelle hauteur les objectifs de réalisation des heures d'insertion par les différents maîtres d'ouvrage ont-ils été réalisés ?
- Quel est le profil des personnes bénéficiaires de ces dispositifs ? Les bénéficiaires de ces embauches ont-ils pu en tirer profit pour accéder à un emploi durable ou à une formation professionnelle ?
- Les conditions sont-elles réunies localement pour poursuivre l'effort d'application des clauses d'insertion et maintenir la mobilisation des acteurs locaux pour identifier les publics bénéficiaires et les accompagner à l'issue de ces embauches ?

Indicateurs / Données / Origine :

- Nombre de bénéficiaires (Anru) ;
- Nombre d'heures travaillées pour les opérations liées aux travaux et dans le cadre de la gestion urbaine de proximité (Anru) ;

- Modalités de réalisation des heures (embauche directe, intérim, alternance, formation...) (Anru) ;
- Caractéristiques des entreprises attributaires (nombre de salariés, secteur d'activité...) (Anru) ;
- Caractéristiques des bénéficiaires : sexe, âge, résidence dans un quartier prioritaire de la politique de la ville (Anru) ;
- Situation des bénéficiaires à 6 et 12 mois après leur entrée dans le dispositif (Anru).
- Indicateurs de demandeurs d'emploi en fin de mois (au niveau du quartier mais également sur les zones d'où viennent les bénéficiaires des clauses d'insertion) (DEFM, Insee).

iv. L'impact des projets sur le changement d'image et l'attractivité

Selon le NPNRU, les projets de rénovation urbaine doivent améliorer la vie quotidienne des habitants des quartiers prioritaires et changer le statut et l'image de ces quartiers. Ces **notions d'image et d'attractivité** dépendent essentiellement de la mise en œuvre de la mixité fonctionnelle au sein d'un quartier donné, mais aussi de l'offre de service qui en découle, et de l'accessibilité globale de celui-ci.

Hypothèses :

- Le NPNRU doit faire évoluer et/ou donner une meilleure image des quartiers concernés par des projets de renouvellement urbain ;
- La qualité des équipements publics et de leur offre de service, la qualité du cadre de vie et de la gestion quotidienne de proximité, ou encore la structure sociale de la population dans un quartier renforcent l'attractivité du quartier.

Questions évaluatives :

- La diversification (de l'offre en logements mais aussi fonctionnelle) permet-elle une revalorisation de l'image du quartier ?
- La rénovation urbaine a-t-elle permis de restaurer l'attractivité du quartier sur le marché local de l'habitat ?

Indicateurs / Données / Origine :

- Enquête auprès des délégués territoriaux et auprès des habitants (enquête Anru) ;
- D'une façon générale, l'attractivité ou l'image du quartier vis-à-vis des autres quartiers : s'est fortement améliorée / s'est moyennement améliorée / s'est faiblement améliorée / reste inchangée / s'est un peu dégradée / s'est fortement dégradée (enquête Anru).

3. Thématique 3 : l'intégration durable des quartiers dans la dynamique de leur agglomération

L'amélioration de l'insertion urbaine des quartiers dans leur environnement et **ses impacts en termes d'attractivité** est une thématique prioritaire, déclinée en différents questionnements.

Ces derniers s'articulent autour des points suivants :

- la mixité urbaine, le développement économique, le lien emploi/logement ;
- le désenclavement, l'amélioration de la desserte ;
- la qualité de l'habitat et son attractivité ;
- l'impact des projets sur le changement d'image et l'attractivité.

Toutefois, **la mixité fonctionnelle n'est pas systématiquement garante de l'intégration du quartier** dans son aire urbaine. Cela peut notamment dépendre de l'échelle considérée au sein du projet de renouvellement urbain. Où intègre-t-on de la mixité fonctionnelle ? Au sein de quartier, au risque de le refermer sur lui-même ? Ou bien en dehors du quartier, au risque de voir des services partir et ainsi être plus difficilement accessible pour les habitants du quartier ? Par ailleurs, il est nécessaire de prendre en compte les potentiels de développement économique d'origine. En effet, tous les contextes locaux d'origine ne sont pas identiques au sein des quartiers

i. La mixité urbaine, développement économique

La loi Ville de 2014 et le règlement général de l'Anru ont mis l'accent sur la nécessité de réinscrire les quartiers dans le marché économique. A ce titre, le NPNRU doit également répondre aux objectifs du contrat ville visant à favoriser **la mixité fonctionnelle**, la revitalisation et la diversification de l'offre commerciale et de services des quartiers. Par ailleurs, il participe également au développement économique, à la création d'entreprise, à l'accès à l'emploi.

Hypothèses :

- Au sein d'un quartier, le NPNRU permet de diversifier les fonctions urbaines à travers un rééquilibrage des fonctions commerciales, économiques, sociales et culturelles par rapport à l'habitat ;
- La diversification des fonctions urbaines (à travers la mixité fonctionnelle) des quartiers permet de sortir des phénomènes de « cités-dortoirs » et renforce l'attractivité du quartier ;
- Le NPNRU permet de créer des conditions favorables au maintien et au développement d'activités économiques, dont le commerce et l'artisanat (création d'entreprises, à l'accès à l'emploi).

Questions évaluatives :

- Quels équipements participant de la diversification fonctionnelle (notamment économique) ont été mis en place ?
- Les interventions physiques réalisées sur les équipements ont-elles permis de renforcer le développement économique (dont commercial) du quartier ?
- La pérennité des investissements physiques est-elle assurée, par exemple par des projets de fonctionnement soutenus par les acteurs locaux, des entreprises notamment ?

Indicateurs / Données / Origine :

- Surface des locaux commerciaux disponibles (Anru) ;
- Nombre de nouvelles entreprises implantées sur le quartier ou à proximité (Anru, Sirene (géolocalisation des établissements ?)) ;
- Nombre de création de centres commerciaux et restructuration de centres commerciaux dégradés (Anru) ;
- Nombre de création ou de rénovation de cellules commerciales ou artisanales menés (Anru) ;
- Nombre de création ou de restructuration de locaux destinés à l'accueil d'entreprises ou d'activités libérales, de services publics, ou d'associations (Anru) ;
- Surface dédiée à l'activité économique (Anru) ;
- Poids des commerces de première nécessité parmi l'ensemble des commerces du quartier (diversité de l'offre commerciale – Epareca / Anru)
- Part des commerces détenus par des habitants du quartier ;
- Enquête mobilité travail / domicile.

ii. Le désenclavement et l'amélioration de la desserte

Un autre objectif que le NPNRU cherche à atteindre à travers la mise en place des projets est de **mettre fin de l'enclavement physique des quartiers**. Le principal objectif est d'intégrer les quartiers au reste de la ville. Il reste toutefois nécessaire de distinguer ce qui est finançable dans le cadre du NPNRU (voirie liée au renouvellement urbain) de ce qui peut être accompagné par des tiers (les transports collectifs notamment).

Hypothèses :

- Le NPNRU doit mettre fin à l'enclavement physique des quartiers et doit avoir répercussions sur la politique de l'agglomération en matière de desserte par les transports en commun ;
- Le NPNRU doit permettre de relier les habitants des quartiers pour qu'ils puissent accéder à des équipements et à des services collectifs en dehors des quartiers et plus largement aux fonctions économiques, sociales, de la vie publique et culturelle de la ville et de l'agglomération dans son ensemble.

Questions évaluatives :

- Le NPNRU a-t-il permis d'améliorer les relations intra et inter-quartiers ?
- Le NPNRU a-t-il permis d'améliorer la circulation, de lutter contre le désenclavement physique du quartier en intervenant sur le maillage interne du quartier et ses liaisons avec les autres quartiers ?
- Des actions ont-elles été menées sur la question de la desserte des quartiers par des transports en commun ?
- Le NPNRU a-t-il eu des répercussions sur la politique du porteur de projet ou de l'agglomération, en matière de desserte par les transports en commun du quartier ?

Indicateurs / Données / Origine :

- Temps de trajet pour rejoindre les zones d'emploi (Insee) ;
- Desserte du quartier en transports collectifs lourds :
 - Part des logements du quartier situés à moins de 500 mètres d'un transport collectif lourd (Insee) ;
- Qualité de la desserte du quartier en transports collectifs :
 - Nombre d'arrêts marqués par les bus, tram, métros au sein du quartier en 24h (Anru) ;
- Etude Cerema sur l'enclavement physique du quartier et la mobilité au quotidien.

iii. La qualité de l'habitat et son attractivité

L'amélioration de la qualité de l'habitat, notamment à travers **les réhabilitations**, les résidentialisations et les constructions neuves de logements sociaux, fait partie des objectifs essentiels du NPNRU. Cela mobilise en effet une large partie des subventions attribuées aux projets de rénovation urbaine. A **travers cette action est recherchée une meilleure efficacité des bâtiments**, plus particulièrement en matière de rendement énergétique. En effet, les quartiers faisant l'objet d'un renouvellement urbain sont bien souvent caractérisés par des bâtiments vétustes, dont les performances énergétiques peuvent être relativement faibles. Par ailleurs, il s'agit aussi de répondre au mieux aux besoins des ménages intégrant les logements reconstruits ou bien réhabilités (la surface du logement plus particulièrement).

Hypothèses :

- Le NPNRU permet une meilleure qualité/efficacité de l'habitat dans les quartiers concernés par le renouvellement urbain.

Questions évaluatives :

- La qualité de l'habitat est-elle renforcée du point de vue de la maîtrise de la consommation d'énergie, de l'accessibilité, de l'adaptation au handicap ?
- Les nouveaux logements correspondent-ils mieux aux nouvelles formes de vie familiale (taille et type de famille), de la qualité architecturale et environnementale ?

Indicateurs / Données / Origine :

- Consommation énergétique des logements impactés par le projet (Anru) ;

- Consommation énergétique des logements locatifs sociaux du quartier (Anru) ;
- Contribution à la réduction des émissions de gaz à effet de serre (Anru) ;
- Adaptation au changement climatique (Anru) ;
- Evolution de la typologie des bâtiments et des logements (superficie, nombre de pièces) sur le site d'intervention (Anru, RPLS) ;
- Nombre de destructions (montant moyen dépensé par logement traité) (Anru) ;
- Nombre de résidentialisations (Anru) ;
- Enquête auprès des habitants sur la qualité des logements ;
- Evolution de la demande de logements sociaux dans le quartier ;
- Taux de vacance dans le quartier.

4. Thématique 4 : La mise en œuvre du NPNRU

Le NPNRU est l'un **des leviers** pour atteindre les objectifs stratégiques du contrat de ville. Ainsi, le programme doit nécessairement être mis en **articulation** avec les autres axes du projet intégré car il contribue à une politique globale visant à lutter contre les phénomènes de ségrégation et renforcer l'égalité entre les citoyens.

A ce titre, le programme doit être mis en cohérence avec les **autres composantes de la politique de la ville**, et plus globalement, au regard des autres politiques publiques. Plusieurs domaines doivent ainsi être investigués :

- l'articulation avec les autres volets de la politique de la ville ;
- l'articulation avec les autres politiques publiques ;
- le portage intercommunal des projets ;
- la co-construction avec les habitants : l'association des habitants à la conception des projets, leur association au pilotage et les effets sur les projets.

Cette thématique se démarque par sa singularité. Il s'agit en effet de dimensions qui ne sont que rarement objectivables par des indicateurs. L'ensemble des questionnements autour de la mise en œuvre permettront de donner un argumentaire concernant les évolutions constatées au sein des autres thématiques. La mise en œuvre peut en effet expliquer pourquoi certaines choses ont fonctionné et d'autres pas, et dans quelle mesure. Les informations seront alors **recueillies par entretiens avec des acteurs locaux** de la mise en œuvre du programme renouvellement urbain.

Une dernière dimension devant être considérée est celle de **l'impact de la période de préfiguration dans le NPNRU**. Il s'agit en effet d'une différence importante avec le PNRU dans sa réflexion. Il est alors important d'échanger afin de savoir ce que cette phase a apporté, notamment en termes de mise en cohérence avec les politiques publiques locales.

i. L'articulation avec les autres volets de la politique de la ville

Le NPNRU a pour ambition de transformer des quartiers prioritaires de la politique de la ville qui concentrent les difficultés sociales et présentant les dysfonctionnements urbains les plus importants. Il doit ainsi entrer **en cohérence avec la politique de la ville**.

Hypothèses :

- La mise en place du NPNRU se fait dans un cadre cohérent entre le projet de renouvellement urbain, les actions du contrat de ville, les dispositifs et les partenaires associés.
- Le NPNRU s'articule autour d'un diagnostic territorial et d'une stratégie d'ensemble de développement économique, de cohésion sociale et de rénovation urbaine.

Questions évaluatives :

- Le contrat de ville est-il basé sur un diagnostic territorial (développement économique, cohésion sociale, rénovation urbaine) ?
- Quels sont les effets du NPNRU sur la gouvernance locale de la politique de la ville ?
- Quelle est la cohérence entre la politique de la ville et le NPNRU ?
- La politique de la ville a-t-elle impacté l'ingénierie mise en œuvre dans le cadre du NPNRU ?
- Dans les territoires concernés par le NPNRU, comment se met en œuvre l'articulation entre les volets sociaux et urbains des contrats de ville, à la fois dans le pilotage et dans la mise en œuvre des actions ?
- Dans le cadre d'un contrat de ville, le NPNRU constitue-t-il un effet levier ?

ii. L'articulation avec les autres politiques publiques

Au-delà de la politique de la ville, le NPNRU se doit d'entrer **plus largement en cohérence avec les autres politiques publiques** mises en œuvre sur les territoires des quartiers de la politique de la ville.

Hypothèse :

- L'articulation du NPNRU doit être la plus globale possible afin de garantir une cohérence avec les autres politiques publiques et le droit commun, et plus particulièrement avec :
 - o le fonctionnement des équipements (scolaires et périscolaires) ;
 - o le projet éducatif et la politique de réussite scolaire ;
 - o l'amélioration de la sécurité et la tranquillité publique.

Questions évaluatives :

- Quelle cohérence entre la mise en place du NPNRU et les autres politiques publiques (éducation, tranquillité et sécurité, gestion urbaine, habitat et peuplement, transports), à la fois dans le pilotage et dans la mise en œuvre des actions ?

- Dans quelle mesure le NPNRU est-il complémentaire au droit commun ?
- Existe-t-il une articulation entre le NPNRU et le projet éducatif au niveau du quartier (équipements, parcours scolaires...) ?

iii. Portage intercommunal des projets

Le portage intercommunal des projets constitue la principale différence entre PNRU et NPNRU. Ainsi, sur le territoire intercommunal, l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) devient compétent **en matière de politique de la ville** et est donc chargé de la définition des orientations, de l'animation et de la coordination du contrat de ville et, dans le cadre défini par ce dernier, de **la mise en œuvre des actions relevant de ses compétences et de celles de portée intercommunale** (et donc celles liées au NPNRU).

Le **mode d'élaboration**, à travers le portage intercommunal, **doit être questionné**. Il s'agit ainsi de mettre en avant son effectivité, afin de bien savoir ce que le portage intercommunal a signifié pour les porteurs de projets. Il semble toutefois nécessaire de faire **un zoom francilien concernant ce point**. En effet, l'Île-de-France a été particulièrement touchée par les restructurations en termes d'EPCI, ce qui a pu potentiellement engendré des difficultés.

De plus, il est également nécessaire de voir sur **quelles dimensions portent le portage intercommunal** (gestion financière, les relogements, les reconstructions...) à travers les données de programmations physiques et financières. En effet, dans certains cas, le portage intercommunal peut atteindre ses limites⁹. Il faut ainsi porter une attention toute particulière **au degré d'intégration du projet de renouvellement urbain**, notamment dans des situations particulières.

Hypothèses :

- Le portage intercommunal doit permettre une meilleure articulation des différents acteurs impliqués dans le projet de renouvellement urbain.
- Le portage intercommunal permet de réintégrer les quartiers dans la dynamique d'agglomération.

Questions évaluatives :

- Le portage intercommunal a-t-il permis de mieux prendre en compte les enjeux des quartiers prioritaires ?
- Une stratégie d'agglomération est-elle vraiment portée ?
- Une instance de pilotage a-t-elle été instituée en vue de l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'évaluation du projet ? Qui est présent au sein de ce comité de pilotage ?
- Des difficultés ont-elles été éprouvées dans la mise en œuvre du portage intercommunal ?

⁹ Dans le cas où des « villes centres » concentrent l'ensemble des quartiers prioritaires en renouvellement urbain par exemple. Dans une telle situation, l'adhésion des autres communes de l'intercommunalité peut ne pas être automatique, de même que le portage politique.

iv. La co-construction des projets avec les habitants

L'ensemble des projets de renouvellement urbain doit s'inscrire dans la démarche de **co-construction avec les citoyens** (portée par la loi du 21 février 2014). Les habitants doivent être associés non seulement à la phase de construction du projet, mais aussi lors de sa mise en œuvre et à son issue pour favoriser la meilleure pérennité des investissements réalisés, dans le cadre d'une gestion urbaine de proximité structurée.

Hypothèse :

- En s'appuyant notamment sur les conseils citoyens et les maisons du projet, et en cohérence avec les orientations du contrat de ville, le porteur de projet prévoit, en lien avec l'ensemble des partenaires, les moyens nécessaires pour soutenir le dialogue participatif sur les quartiers et reconnaître la maîtrise d'usage des habitants.

Questions évaluatives :

- Existe-t-il une maison du projet ? Un conseil citoyen ? Dans quel cadre a été constitué le conseil citoyen ? Quelle influence a-t-il dans les prises de décisions concernant le quartier ?
- Les habitants et usagers du quartier ont-ils été associés à la conception et à la mise en œuvre du projet ?
- Les citoyens sont-ils représentés dans les instances de pilotage du contrat de ville ?
- Comment a été mise en place la gestion urbaine de proximité ?

Indicateurs / Données / Origine :

- Enquête sur l'implication des citoyens dans la politique de la ville (conseils citoyens - CGET) ;
- Nombre de formations « conseil citoyen » dispensées par l'Anru.